

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022  
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-125238-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 12 juillet  
2022  
D-2022/259**

**Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

**Excusés :**

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

## ***Plan de lutte contre les discriminations. Adoption. Autorisation.***

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

### **Introduction**

L'épanouissement de toutes et tous passe par l'égalité réelle et un environnement serein. Nous sommes convaincus que l'engagement au niveau local est fondamental pour construire une société bienveillante et respectueuse. Nous nous engageons donc pour construire une Ville toujours plus fière de ses diversités, une Ville pour toutes et pour tous.

Dès 2009, Bordeaux fut l'une des premières villes à signer une convention avec la HALDE, qui sera reprise par le Défenseur des Droits en 2015 au moment de sa création. Le premier Plan de lutte contre les discriminations de la Ville a été voté en juin 2017 et a permis de poser les bases de l'engagement municipal dans ce domaine.

En 2020, 77% des objectifs du Plan de lutte contre les discriminations 2017-2020 ont été réalisés. De nombreux comités, groupes d'étude et de recherche ont été initiés, des chartes ont été signées afin de suivre et développer des actions dans le domaine de la discrimination liée aux situations de handicap, à l'orientation sexuelle ou plus largement dans le champ de la diversité. En 2019, la collectivité s'est vu remettre les labels AFNOR « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ».

Le Label Diversité, créé en 2008, témoigne de l'engagement des organismes en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité. Il permet à la structure labellisée d'évaluer ses processus et de les adapter le cas échéant. Cette certification reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement, d'évolution professionnelle, de relation fournisseurs, de communication valorisant la diversité dans la sphère professionnelle. La Ville s'est ainsi dotée de clauses égalité afin d'impliquer ses partenaires privés via la commande publique, d'un plan de communication interne renforcé et d'actions de formation à destination du personnel municipal.

Dès 2021, une nouvelle stratégie quinquennale de lutte contre les discriminations a commencé à être élaborée. Le nouveau Plan de lutte contre toutes les discriminations 2022-2026 entend pérenniser les actions déjà existantes ; valoriser les actions prévenant les discriminations dans les différentes politiques publiques et en initier de nouvelles. Une attention particulière est portée aux actions portant sur des discriminations plurifactorielles et intersectionnelles.

Ce plan a vocation à s'inscrire en complémentarité des plans d'actions et feuilles de route de la municipalité. Certains de ces plans ont en effet déjà vocation à répondre aux besoins de publics particulièrement discriminés (Bordeaux Terre de solidarités, Plan handicap de la Ville de Bordeaux, Contrat de ville...).

## Calendrier et démarche de construction du Plan de lutte contre toutes les discriminations



Après adoption, un bilan sera réalisé chaque année, avec des indicateurs adaptés en fonction de chaque action, ainsi que la mention « réalisé », « en cours » ou « non réalisé ».

### Enjeux :

- **Enjeu d'inclusion :** Porter une attention aux 25 critères de discriminations reconnus par la loi et veiller à leur dimension intersectionnelle
- **Enjeu territorial :** Toucher l'ensemble du territoire et des quartiers de la Ville
- **Enjeu d'ancrage :** Inscrire les actions dans la durée

### Principes d'action :

- **Transversalité :** Ce plan a pour objectif de valoriser les projets développés au sein des différents services afin de mettre en visibilité l'appropriation et la prise en compte de la lutte contre toutes les discriminations dans l'ensemble des politiques publiques municipales.
- **Adaptabilité :** Ce plan a vocation à être enrichi de nouvelles actions pendant la durée de sa mise en œuvre.

### Les 4 axes forts du Plan de lutte contre toutes les discriminations :

- **Axe 1 :** Développer une culture de l'égalité et de lutte contre les discriminations
- **Axe 2 :** Tendre vers l'exemplarité de la Ville de Bordeaux employeur
- **Axe 3 :** Prévenir et lutter contre les discriminations dans toutes les politiques publiques municipales
- **Axe 4 :** Soutenir les victimes de discriminations

### **Définir les discriminations :**

On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable sans que cela ne se justifie, privant cette dernière d'un accès aux droits.

Les auteurs et autrices d'actes discriminatoires, de harcèlement morale et/ou sexuel, s'exposent à une peine de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende (loi du 27 mai 2008).

Un comportement est considéré comme discriminant si :

- Il en résulte un traitement défavorable envers une personne ;
- Il relève de l'un des domaines cités par la loi ;
- Il est fondé sur un critère établi par la loi.

Les domaines concernés sont l'emploi, la carrière, la rémunération, les avantages sociaux, l'accès aux biens et services, publics et privés, l'accès aux soins et services sociaux, l'éducation et la formation, l'accès à des lieux accueillant du public.

### **Les 25 critères de discriminations reconnus par la loi :**



Source: Les critères de discrimination reconnus en France, Bordeaux Métropole

### Cadrage de l'utilisation de ces pictogrammes dans le Plan de lutte contre toutes les discriminations :

- Lorsque plusieurs critères de discrimination viennent se combiner, on parle d' « intersectionnalité ».
- Certains critères ont été utilisés seuls mais peuvent recouvrir d'autres critères, par exemple l'origine et le patronyme. Le Défenseur des droits l'illustre dans l'une de ses brochures : « Le critère de l'origine (...) renvoie à la projection de stéréotypes et de mises à l'écart à partir de diverses caractéristiques qui font l'objet d'une essentialisation, notamment la couleur de peau ou le patronyme »<sup>1</sup>.
- Les actions ne mentionnant pas de critères particuliers ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des 25 critères.
- Les pictogrammes étant des dessins figuratifs schématiques, ils ne peuvent représenter toute la réalité et la diversité des publics discriminés au sein d'un même critère. Par exemple, si le critère de discrimination « Handicap » est représenté par une personne à mobilité réduite, les actions concernées entendent prendre en compte les réalités des différents types de handicap.

### Axe 1 : Développer une culture de l'égalité et de lutte contre les discriminations

Inscrite comme l'une des actions phares du projet de mandature, la Ville de Bordeaux s'engage dans la lutte contre toutes les discriminations. Menée par une délégation spécifique et un service dédié, la Mission égalité, diversité, citoyenneté, la politique publique de lutte contre les discriminations entend s'inscrire autant que possible dans le droit commun. Développer une culture de l'égalité commence d'abord par améliorer les connaissances des réalités locales, rester au plus proche du terrain et des associations locales qui agissent au quotidien sur ces enjeux. Aux côtés de ses partenaires, la Ville de Bordeaux organise des temps forts de sensibilisation à destination du grand public pour une ville plus inclusive, solidaire et consciente.

### Objectif 1 : Améliorer la connaissance des réalités locales en matière de discriminations

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Identifier et valoriser les données sur les discriminations (études, diagnostics, implication des observatoires thématiques de la ville, open-data...)
- ⇒ Renforcer le travail partenarial avec les associations et autres partenaires

Actions :

1. Poursuivre l'animation des commissions et groupes de travail thématiques avec des partenaires associatifs, institutionnels, citoyennes et citoyens

	<p><b>La Commission LGBTQI+</b>, créée en 2018, réunit une vingtaine d'acteurs associatifs LGBTQI+ dans le but de répondre aux besoins du terrain et de travailler sur des actions communes. Dans une dynamique de transversalité et de retour au droit commun de la lutte contre les LGBTphobies, plusieurs élues et élus thématiques sont invités à chaque Commission, afin de créer des liens directs avec les associations (santé, sport, administration générale, événementiel...).</p>
--	--

2. Mesurer les discriminations et le sentiment de discrimination (enquêtes, diagnostics...)

	<p>Une <b>enquête sur le sentiment de discrimination ethno-raciale</b> a été lancée en 2021. A partir de micro-trottoir, d'entretiens avec des professionnels et représentants associatifs, cette enquête vise à mieux saisir les expériences de discrimination ethno-raciale sur le territoire bordelais. L'objectif final étant de faire émerger des outils de correction visant à mieux lutter contre toute forme de rejet construit sur une présumée race.</p>
---	--

### Objectif 2 : Soutenir et mettre en visibilité les diversités

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Amplifier le soutien aux initiatives associatives
- ⇒ Diversifier les temps forts et sensibilisations auprès du grand public sur l'ensemble du territoire bordelais

Actions :

3. Organiser des événements dédiés à la lutte contre les discriminations chaque année et promouvoir une plus grande diversité dans ces temps forts (territoires, acteurs et actrices, publics cibles, thématiques)

<p><b>Critères de discrimination multiples</b></p>	<p><b>La Quinzaine de l'égalité et de la diversité</b> est un événement phare organisé chaque année, en novembre, par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, qui rassemble les citoyennes et citoyens autour de l'inclusion, la diversité, la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.</p>
	<p><b>Les Journées de la mémoire</b>, autour de la journée du 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, permettent de soutenir et mettre en lumière le travail engagé par les associations et institutions bordelaises.</p>
	<p><b>Le Mois des fiertés</b>, mis en place à partir de 2021, rend visible et met à l'honneur les luttes, les fiertés et les initiatives LGBTQI+ sur le territoire, pendant les mois de mai et juin.</p>
	<p>A travers « <b>l'égalité c'est toute l'année</b> », la Ville de Bordeaux entend promouvoir l'égalité femme-homme sur plusieurs temps forts dans l'année et notamment autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.</p>

**4. Intégrer les enjeux de non-discrimination et d'égalité dans les événements et la programmation des établissements culturels et sportifs de la ville de Bordeaux**

<p><b>Critères de discrimination multiples</b></p>	<p>En tant qu'organisatrice, co-organisatrice ou soutien d'événements culturels et sportifs, la Ville de Bordeaux se doit d'intégrer les enjeux de non-discrimination et d'égalité dans ses programmations et dans l'accessibilité de ses espaces municipaux. De la programmation plurielle et inclusive de la <b>Salle des fêtes du Grand Parc</b>, aux <b>grands événements sportifs</b> à venir (Coupe du monde du rugby en 2023, jeux olympiques 2023...), en passant par l'implication des <b>musées, des bibliothèques...</b></p>
	<p><b>Groupes de travail</b> ont été initiés dès 2021 par la Mission égalité et la Mission handicap pour réaliser des préconisations pour une plus grande accessibilité des événements de la Ville.</p>

## 5. Mettre en avant le passé multiculturel de la Ville et ses diversités

	<p>La Ville de Bordeaux s'est engagée dans plusieurs actions afin de mettre en avant son passé multiculturel et les enjeux liés à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et à la mémoire, dont la pose de nouveaux pavés de la mémoire « <b>Stolpersteine</b> » en 2022, la <b>réécriture des plaques de rue biographiques des négriers</b> ayant participé à l'histoire de la ville, la création d'un <b>groupe de travail dédié</b>, l'acquisition d'une <b>stèle arménienne</b> en commémoration du génocide arménien ou encore le soutien du projet du <b>film documentaire « Ancre noire »</b> sur le passé négrier de la ville.</p>
---	--

### Objectif 3 : Sensibiliser le grand public et les partenaires externes de la ville de Bordeaux à la non-discrimination

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Augmenter le nombre de personnes et structures formées aux enjeux de la non-discrimination
- ⇒ Assurer une communication inclusive, non stéréotypée et accessible

Actions :

6. Déployer des campagnes de communication à destination du grand public pour promouvoir les enjeux d'égalité et de diversité
7. Sensibiliser et former les partenaires externes de la Mairie de Bordeaux à la lutte contre les discriminations, en favorisant les formations interprofessionnelles
8. Former les élus et élues de la ville de Bordeaux à la lutte contre les discriminations

### Objectif 4 : Pérenniser et développer de nouveaux outils pour une politique publique en faveur de l'égalité et de la diversité

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Développer des outils internes pour des politiques publiques plus égalitaires

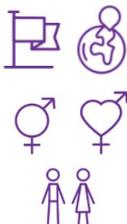
⇒ Veiller à un accès facilité aux espaces de participation démocratique

Actions :

**9. Déployer une démarche intégrée de l'égalité grâce à la budgétisation sensible au genre**

	La budgétisation sensible au genre consiste à <b>étudier les choix financiers sous l'angle des rapports de genre</b> et à se demander si les financements publics renforcent ou diminuent les inégalités entre les femmes et les hommes. Cela implique une évaluation des budgets existants, là où cette analyse est la plus significative, avec une perspective de genre à différents niveaux du processus budgétaire et l'identification de mesures correctrices vers plus d'égalité si nécessaire.
---	---

**10. Consolider et valoriser les budgets dédiés à la lutte contre les discriminations et l'égalité**

	La Mission égalité, diversité, citoyenneté a expérimenté en 2022 une première <b>convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle</b> avec le Girofard, centre LGBTQI+ Bordeaux - Nouvelle Aquitaine. Ces conventions ont vocation à être étendues à compter de 2023 à plusieurs autres associations féministes, anti-racistes et LGBTQI+. Ces conventions entendent permettre aux associations de stabiliser leurs budgets sur plusieurs années.
---	--

**11. Inclure des critères d'égalité et de diversité dans l'attribution des subventions et les conventions avec les structures partenaires**

**12. Déployer des outils et espaces de participation citoyenne accessibles à toutes et tous**

**Axe 2 : Tendre vers l'exemplarité de la Ville de Bordeaux employeur**

La ville poursuit sa démarche d'amélioration continue en faveur de l'égalité et la mixité professionnelles, l'inclusion et la diversité. La Ville a renforcé son engagement à partir de 2018 en renouvelant son adhésion à la charte diversité et en signant la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle visant à favoriser un environnement professionnel inclusif pour les personnes LGBTQI+. Dans le cadre du dialogue social, la Ville de Bordeaux, employeur majeur du territoire, a également décliné au niveau local le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle. Un accord, signé par le Maire et les organisations syndicales en décembre 2018, qui a été étendu aux enjeux de diversité. Ce plan d'action, arrivé à terme en 2022, est renouvelé cette année. En 2019, la Ville et son CCAS obtiennent, au côté de Bordeaux Métropole, les labels d'Etat "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes" et "Diversité". Une certification attribuée pour quatre ans après un audit sur site et un audit de contrôle à mi-parcours interrogeant l'ensemble des procédures de gestion des ressources humaines, l'information et la formation des agentes et agents, ainsi que la communication interne. A ce titre, le Maire et le directeur général des services ont posé un certain nombre d'engagements prioritaires :

- Renforcer l'engagement de la Ville en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- Promouvoir l'égalité des chances entre tous les candidats et candidates à un emploi public quel que soit son sexe, âge, lieu de résidence, état de santé... Cet objectif doit se décliner par l'embauche de personnes en situation de handicap et un travail sur une plus grande mixité des métiers de la Ville ;
- Sensibiliser les personnels et former les encadrantes et encadrants
- Garantir une promotion interne équitable
- Engager une politique de réduction des inégalités salariales entre les femmes et les

hommes

- Favoriser l'articulation des temps de vie et le déploiement du télétravail
- Accompagner les agents et agentes victimes de discrimination
- Poursuivre la diffusion de ces enjeux auprès des prestataires et fournisseurs à travers la Commande publique

Dans le cadre de l'exemplarité de ville de Bordeaux employeur, il convient de porter une attention à certains critères de discrimination particuliers tels que : le sexe, le lieu de résidence, les activités syndicales, les opinions politiques, philosophiques, la religion, l'apparence physique, les mœurs, grossesse, situation de famille, ou encore le patronyme.



Cet axe fait référence au travail mené en interne par la Ville et le CCAS de Bordeaux en lien avec les organisations syndicales représentatives du personnel. Ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action triennal spécifique en faveur de l'égalité professionnelle et la diversité décliné autour de cinq grands objectifs.

#### **Objectif 5 : Renforcer la gouvernance et diffusion de la politique d'égalité professionnelle et de non-discrimination**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Piloter, suivre et évaluer la politique égalité / diversité
- ⇒ Former et informer les agentes et agents
- ⇒ Favoriser le dialogue social

#### **Objectif 6 : Garantir l'égal accès aux emplois et aux responsabilités professionnelles**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Favoriser la mixité des métiers
- ⇒ Accompagner les parcours et l'égal accès aux responsabilités professionnelles

#### **Objectif 7 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Identifier et analyser les écarts de rémunération
- ⇒ Mettre en œuvre des actions correctrices

#### **Objectif 8 : Accompagner l'articulation entre vie personnelle et professionnelle**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Adapter l'organisation du travail et du temps de travail
- ⇒ Soutenir la parentalité

## **Objectif 9 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, actes de harcèlement et discrimination**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Traiter les situations
- ⇒ Former les professionnelles et professionnels sur la prévention du harcèlement, des discriminations, des violences sexistes et sexuelles
- ⇒ Accompagner les victimes

## **Axe 3 : Prévenir et lutter contre les discriminations dans toutes les politiques publiques municipales**

La ville de Bordeaux s'engage à faire de la lutte contre les discriminations une politique intégrée dans l'ensemble des politiques publiques municipales. Plusieurs plans d'action municipaux ont déjà inscrit la non-discrimination comme un principe transversal et diffus au sein de leurs objectifs et engagements (plan d'action culturel, sportif...). Il est essentiel que chaque délégation, chaque direction puisse avoir en visibilité l'ensemble des critères de discrimination pour mettre en place tous les outils et dispositifs préventifs permettant d'éviter des situations de discrimination. Les actions déployées peuvent viser à répondre aux spécificités d'un critère de discrimination ou de plusieurs, on parle alors d'intersectionnalité. Concernant des critères de discriminations spécifiques, certains plans municipaux développent des actions à destination d'un public en particulier, à l'image du Plan handicap de la ville de Bordeaux. Nous avons souhaité ici valoriser certaines actions d'ores et déjà en cours et inscrire celles qui nous semblent essentielles à réaliser pendant la durée de ce plan.

## **Objectif 10 : Garantir l'accessibilité aux administrations publiques pour toutes et tous**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Renforcer les outils d'accessibilité du service public
- ⇒ Lutter contre la fracture numérique au sein de l'administration publique
- ⇒ Prendre en compte les spécificités des différents publics accueillis

Actions :

13. Améliorer et simplifier les outils d'accessibilité des services publics et documents administratifs (interprétariat, traduction, dispositif ACCEO...)



14. Développer l'utilisation de la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC) dans les médias et les formulaires municipaux

Deux pictogrammes violets : à gauche, une personne en fauteuil roulant ; à droite, une personne âgée avec un bâton.	<p>L'engagement de développer la méthode du <b>Facile A Lire et à Comprendre</b> fait partie du Plan handicap de la ville de Bordeaux (Axe II Bordeaux Communicante – Action 20). Cette méthode permet de traduire des documents en un langage simplifié, pour les personnes en situation de handicap, dyslexiques, mais aussi âgées ou maîtrisant mal la langue française.</p>
---	---

15. Déployer des moyens humains et de nouveaux dispositifs de lutte contre la fracture numérique (conseillers et conseillères numériques, formations « Aladin », « Sésame »)



### Objectif 11 : Favoriser un espace public plus inclusif (aménagement, accès, mobilité)

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Augmenter la prise en compte du genre et des diversités dans l'urbanisme et dans l'aménagement de l'espace public
- ⇒ Garantir un espace public accessible en termes d'enjeux de mobilité
- ⇒ Favoriser le partage de l'espace public par différents publics et ses différents usages

Actions :

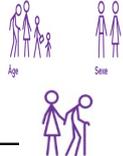
16. Attribuer des noms de rues, places et monuments aux personnalités féminines et/ou issues de la diversité



17. Déployer les passages piétons LGBTQI+ dans l'ensemble des quartiers de la ville



18. Soutenir, accompagner et / ou être à l'initiative de solutions innovantes pour un espace public et une mobilité adaptés à toutes et tous

	<p><b>L'appel à projets « Acteurs d'une dynamique senior »</b> soutient les mobilités douces pour le public senior. La ville de Bordeaux co-finance aussi le projet « <b>Rosalie Bus</b> », organisation de balades gratuites pour les seniors en cyclo bus et service de ramassage scolaire respectueux de l'environnement.</p>
---	--

19. Proposer des formations et sensibilisations aux agents et agentes en charge des opérations d'aménagement sur la prise en compte du genre et des diversités dans l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public (webconférence, ateliers, retours d'expérience...)

**Objectif 12 : Faire de la politique économique municipale et de la commande publique des outils de promotion de l'égalité et de la diversité**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Améliorer l'accès à l'emploi des publics potentiellement discriminés
- ⇒ Soutenir un entrepreneuriat inclusif
- ⇒ Encourager une commande publique plus responsable et sociale

Actions :

20. Soutenir les initiatives innovantes en faveur de l'emploi

	<p>La ville de Bordeaux s'est engagée dès 2021 dans l'expérimentation nationale « <b>Territoires zéro chômeur de longue durée</b> », dans le quartier Grand Parc/ Chartrons/ Saint-Louis, afin de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi. Le dispositif consiste à créer des entreprises à but d'emploi sur les territoires volontaires, afin de développer des activités utiles localement et non concurrentes. La ville accompagne aussi les projets de territoire, afin de répondre aux besoins locaux, à l'image des initiatives proposées dans le cadre des <b>Conseils citoyens</b> dans les quartiers prioritaires de la ville.</p>
---	---

21. Organiser et contribuer aux événements sur les discriminations et l'emploi

	<p>La Maison de l'emploi de Bordeaux et ses partenaires organisent chaque année les « <b>Rencontres emploi handicap</b> », dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, afin de réunir employeurs et organismes de formation, candidats et candidates en recherche d'emploi.</p>
---	---

22. Soutenir et valoriser les initiatives entrepreneuriales inclusives

23. Inclure des règles en faveur de l'égalité et de la diversité dans la commande publique

**Objectif 13 : Soutenir l'accès aux soins et à la santé pour toutes et tous**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Apporter des réponses adaptées en fonction des publics ciblés (prévention, lien avec les professionnelles et professionnels de santé, outils spécifiques...)
- ⇒ Porter une attention à la prévention des stéréotypes et discriminations dans le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale

Actions :

24. Poursuivre et développer les dispositifs spécifiques pour l'accès à la santé de toutes et tous

	Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Simone-Noailles, géré par le CCAS de Bordeaux, met à disposition des <b>lits halte soin santé</b> , afin d'offrir un lieu de soin non hospitaliers pour des personnes sans domicile fixe. Ce lieu permet autant de prévenir les complications médicales pouvant résulter d'une prise en charge inadaptée, mais aussi offrir un espace de répit pour les patients et patientes en situation de rupture avec les dispositifs de soins traditionnels.
	Les <b>Ateliers Santé Ville</b> , mis en place dans les quartiers prioritaires de la ville, contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, par l'animation d'un réseau de partenaires, en lien avec les habitantes et habitants.

25. Encourager le développement et la diffusion de ressources pour plus de prévention et une santé adaptée aux besoins de toutes et tous

#### Objectif 14 : Prévenir les discriminations à tous les âges



Les discriminations fondées sur le critère de l'âge concernent à la fois le public senior et les plus jeunes, la ville de Bordeaux s'engage à travers différentes politiques publiques, plans d'actions et labellisations. Depuis 2022, la Ville de Bordeaux fait partie du réseau de collectivités « **Amies des enfants** », impulsé par l'UNICEF France (voir action 1). En 2021, la Ville a aussi été labellisée par le dispositif national **Cité éducative**, dans plusieurs de ses quartiers prioritaires, pour promouvoir des quartiers décroisés, apaisés et une réussite éducative pour toutes et tous. A destination du public senior bordelais, la Ville s'inscrit dans la démarche « **Villes amies des aînés** » (action 4).

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et contre l'âgisme
- ⇒ Rendre l'école et autres lieux d'accueil des plus jeunes plus inclusifs et égalitaires
- ⇒ Sensibiliser à la diversité des familles

Actions :

26. Mettre en place des cours d'écoles égalitaires

	Ce projet s'inscrit dans l'engagement 2 "Lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité" de la ville de Bordeaux dans le cadre du programme « <b>Ville amie des enfants</b> » (programme porté par l'UNICEF France) avec le projet « <b>Cour d'école et de crèche non genrée</b> ». La première cour d'école dite « buissonnière » a été mise en place à la rentrée 2021, dans la maternelle Paul Lapis, à Caudéran.
---	--

27. Garantir la continuité de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les temps périscolaires et accueils de loisirs



## 28. Promouvoir l'égalité et la non-discrimination au sein du Conseil municipal des enfants

	<p>Le Conseil municipal des enfants est une institution <b>paritaire</b> fonctionnant sur tirage au sort afin de garantir la représentation de <b>chaque quartier</b> de la ville. Une Commission « <b>Tous égaux</b> » permet aux enfants de développer des projets en faveur de la promotion de l'égalité et des diversités.</p>
---	--

## 29. Impulser une nouvelle dynamique seniors et se mettre en route vers le label « Ville Amie des Aînés »

	<p>La ville de Bordeaux s'est engagée dans la démarche de labellisation « Ville Amie des Aînés » afin d'impulser une nouvelle dynamique seniors et fédérer l'ensemble des acteurs et actrices du territoire autour de cet enjeu social et sociétal. Ce label a été lancé en 2021 par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.</p>
---	--

### Objectif 15 : Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement et encourager l'accès à l'hébergement pour les publics empêchés

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux
- ⇒ Répondre aux besoins de logement
- ⇒ Renforcer et diversifier les solutions d'hébergement et d'accès au logement

Actions :

### 30. Soutenir l'hébergement d'urgence et l'accompagnement des publics empêchés

	<p>Afin de contribuer à renforcer les dispositifs d'accès au logement de droit commun, <b>un dispositif de baux glissants</b> est expérimenté depuis 2020 en partenariat avec l'Association Pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (<b>APAFED</b>) et les bailleurs sociaux Aquitanis et Domofrance. Le bilan de cette expérimentation est unanimement positif. La ville de Bordeaux a renouvelé le dispositif pour l'année 2022 afin de permettre à l'APAFED de continuer à disposer de 5 appartements en baux glissants à destination des femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales.</p>
---	--

### 31. Réaliser l'état des lieux des actions déjà menées par les bailleurs sociaux sur ces thématiques

### Objectif 16 : Veiller à une coopération internationale responsable

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Intégrer la dimension d'égalité et de non-discrimination dans les jumelages, partenariats de coopération internationale et réseaux internationaux
- ⇒ Favoriser les échanges de bonnes pratiques sur les thématiques d'égalité et de diversité à l'échelle internationale

- ⇒ Veiller à l'exemplarité en termes de représentation équilibrée des délégations envoyées à l'international par la ville de Bordeaux

Actions :

- 32.** Adhérer aux réseaux internationaux et/ou groupes de travail en faveur de la diversité et lutte contre les discriminations

	<p>La ville est membre de la <b>Coalition européenne des villes engagées contre le racisme (ECCAR)</b> et a accueilli en décembre 2021 son Assemblée générale. A cette occasion, la Ville est devenue membre du comité directeur, pour quatre années.</p>
	<p>Pour promouvoir la lutte contre les LGBTphobies à l'échelle internationale, la ville de Bordeaux a adhéré en 2021 au <b>Rainbow Cities Network</b>, villes internationales engagées pour les droits des personnes LGBTQI+, et en 2022 à <b>Egides</b>, Alliance internationale francophone pour l'égalité et les diversités.</p>

- 33.** Accueillir des personnalités et délégations inspirantes sur les enjeux de non-discrimination

### Objectif 17 : Favoriser la lutte contre les discriminations dans le sport

La Ville de Bordeaux s'engage à travers sa **feuille de route « Mettre plus de sport dans la vie des Bordelaises et des Bordelais en garantissant l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous »**, adoptée en décembre 2021. Dès l'introduction de cette feuille de route, il est acté que les principes d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les discriminations doivent se décliner dans l'ensemble des actions du programme sportif de la mandature.

Objectifs opérationnels :

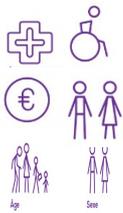
- ⇒ Garantir une offre sportive et des équipements accessibles à tous les publics
- ⇒ Assurer le développement d'une pratique adaptée (sexe, âge, lieu de résidence...)
- ⇒ Utiliser le sport comme vecteur d'intégration, d'insertion et de cohésion sociale

Actions :

- 34.** Encourager et développer les initiatives de sport pour toutes et tous

	<p>L'ambition n°2 de l'axe 2 du Plan d'action sport entend notamment soutenir le « <b>développement d'activités physiques adaptées</b> à l'attention de personnes en situation de handicap, atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, en difficulté d'insertion sociale ou de personnes âgées, dans la mesure où ces actions sont encadrées par des personnes qualifiées en la matière ».</p>
	<p>L'ambition n°5 de l'axe 2 du Plan d'action sport porte, lui, sur « l'utilisation du sport comme vecteur d'intégration, d'insertion et de cohésion sociale, en lien avec le dispositif « Cité éducative ». En 2021, a été mis en place le <b>dispositif « Quartiers sports »</b>, manifestation sportive itinérante au cœur des quartiers prioritaires de Bordeaux.</p>

- 35.** Développer et renforcer les outils dédiés au sport pour toutes et tous au sein des équipements sportifs municipaux (créneaux dédiés, adaptations des équipements, sensibilisation et formation des agents et agentes et du grand public...)

	<p><b>Des attributions prioritaires de créneaux d'utilisation des équipements sportifs</b> sont prévues pour les projets à destination de publics cibles ou éloignés de la pratique, aux clubs favorisant le développement du sport au féminin et/ou visant une pratique mixte, pratique handisport, sport adapté, senior...</p>
---	--

- **Encourager les actions de sensibilisation à destination des clubs sportifs, des associations sportives et dans les grands événements sportifs** (voir axe 1)

### Objectif 18 : Garantir à toutes et tous le droit de participer à la vie culturelle

Cet objectif reprend l'intitulé exact de l'ambition n°1 du « **Plan d'action pour une politique culturelle partagée 2021-2026** ». Son préambule déclare que « *la culture devra (...) tenir son rôle dans la construction d'une ville plus juste, plus solidaire et plus inclusive* ».

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Faciliter l'accès aux équipements culturels municipaux
- ⇒ Faciliter l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap et/ou d'isolement
- ⇒ Prendre en considération les droits culturels permettant de préserver et promouvoir la diversité des formes culturelles

Actions :

- 36.** Renforcer et développer les outils et dispositifs permettant un accès aux équipements et à l'offre culturelle pour toutes et tous

	<p>Une tarification refondue sera mise en place dans le cadre du dispositif « Bordeaux ma carte » pour simplifier et adapter les grilles tarifaires existantes aux capacités contributives de chacune et chacun.</p>
	<p>Développer l'expérimentation de dispositifs sur le modèle du « P'tit Couch'Tard » imaginé par le collectif Bordonor (dispositif permettant aux parents de se rendre dans un théâtre ou une salle de concert pendant que leurs enfants sont accompagnés et profitent d'un spectacle adapté à leur âge).</p>
	<p>Faciliter l'accès aux établissements culturels pour les patientes, patients et les professionnels (F/H) du Centre Hospitalier Universitaire (signature d'une convention le 7 juin 2021).</p>

- 37.** Mieux inclure et valoriser les expressions culturelles de la jeunesse



- 38.** Adopter une Charte en faveur de l'égalité F/H dans les établissements culturels de la

ville



#### **Axe 4 : Soutenir les personnes victimes ou potentiellement victimes de discriminations et de violences discriminatoires**

La Ville de Bordeaux s'engage dans le soutien des personnes victimes de discriminations. Dès 2019, le réseau d'orientation et d'information ELUCID à destination des victimes de discriminations a été mis en place, en partenariat avec plusieurs acteurs institutionnels et associatifs. La Ville souhaite aujourd'hui diversifier les outils à disposition des victimes et encourager des réponses adaptées à chaque situation. La prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles est aussi intégrée pleinement à la démarche de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance portée par la Ville.

#### **Objectif 21 : Lutter contre les violences, agissements sexistes et sexuels, harcèlement et discrimination au sein de la Ville et du CCAS de Bordeaux**

Cf actions - Objectif 9

#### **Objectif 22 : Orienter, accompagner et informer les victimes de discrimination sur le territoire**

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Favoriser l'accès aux droits des victimes de discrimination
- ⇒ Soutenir les initiatives associatives visant à informer les victimes sur leurs droits
- ⇒ Soutenir la création et la diffusion de supports permettant l'information et l'orientation des personnes victimes

Actions :

#### **39. Déployer le dispositif ELUCID pour les victimes de discrimination**

<b>Critères de discrimination multiples</b>	Mis en place fin 2019, le réseau « Ensemble, luttons contre les inégalités et les discriminations » (ELUCID) permet aux bordelaises et bordelais victimes de discrimination de bénéficier d'une orientation adéquate et d'une mise en relation avec les partenaires dédiés. La Ville entend élargir et clarifier les relais d'accueil au sein de ce dispositif dès 2022, pour un maillage plus efficace du dispositif.
---	--

#### **40. Créer, adapter et diffuser des ressources et guides utiles pour les victimes de discrimination et violences discriminatoires**

	Plusieurs ressources à destination des femmes victimes de violence ont été créées et diffusées comme le site <a href="http://infos-violences-femmes-bordeaux.fr">infos-violences-femmes-bordeaux.fr</a> , les affiches reprenant les numéros d'écoute et d'urgence déployées durant le confinement dans les centres commerciaux, pharmacies et autres de lieux de vie et qui doivent également être distribuées dans les centres médicaux scolaires de la Ville ou encore l'opération d'impression du violentomètre sur les sacs à pain et pharmacie.
	Créé en 2019, la ville de Bordeaux entend rééditer et rediffuser le guide « Aggression, homophobies, transphobies, comment réagir ? » en l'adaptant à la méthode « Facile à lire et à comprendre » pour le rendre plus accessible à toutes et tous.

#### **41. Appuyer la mise en place d'initiatives partenariales pour accompagner les victimes de discrimination et violences discriminatoires**

## Objectif 23 : Prévenir les violences sexistes et sexuelles et agir au côté des victimes



Objectifs opérationnels :

- ⇒ Renforcer les politiques et actions de prévention des violences sexistes et sexuelles
- ⇒ Renforcer la prise en compte des violences intrafamiliales dans la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- ⇒ Favoriser un espace public sécurisé et sécurisant, en luttant contre les agressions et le harcèlement de rue

Actions :

42. Mettre en place des formations interprofessionnelles sur les violences intrafamiliales
43. Associer les associations œuvrant pour les droits des femmes et des personnes LGBTQI+ dans l'élaboration et le suivi de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (diagnostic partagé, groupes de travail)
44. Soutenir et déployer le dispositif "demandez Angel.a" : réseau solidaire de commerces et établissements s'engageant à accueillir toute personne se sentant en situation d'insécurité ou de harcèlement

	<p>Le dispositif « Demandez Angel.a », lancé en 2021 par la Mairie de Bordeaux, consiste en un réseau solidaire d'établissements et associations qui s'engagent à accueillir toute personne se sentant en situation d'insécurité ou en situation de harcèlement, quel que soit son âge, son genre ou sa condition, de manière bienveillante et non-discriminante. Il se déploie de jour et de nuit. Pour adhérer au réseau, il faut signer la charte d'adhésion, suivre une séquence de sensibilisation et afficher les supports de communication (logo pour vitrine, affichettes, numéros d'urgence)</p>
--	---

45. Appuyer les actions de sécurisation des transports publics, via Kéolis

Le présent plan sera mis en œuvre tout au long du mandat, des délibérations viendront préciser sa déclinaison opérationnelle.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir formuler votre avis et d'approuver le Plan de lutte contre toutes les discriminations.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Olivier ESCOTS**